



## **Critères de sélection pour le programme national de Boccia 2011-2012**

Nombre d'athlètes qui seront sélectionnés pour faire partie de l'Équipe nationale de boccia 2011-2012 :

Bc1 : 2 ou 3 athlètes\*

Bc2 : 2 ou 3 athlètes\*

Bc3 : 3 athlètes

Bc4 : 2 ou 3 athlètes

\* Au total, 5 athlètes seront sélectionnés dans les divisions Bc1 et Bc2.

Nombre d'athlètes qui seront sélectionnés pour faire partie de l'équipe Espoir de boccia 2011-2012 :

Bc1 : 1 athlète

Bc2 : 1 athlète

Bc3 : 1 athlète

Bc4 : 1 athlète

---

En vue de la sélection des athlètes qui participeront au Programme national de boccia 2011-2012, l'ACSPC organisera deux camps de sélection en 2011. Le premier camp aura lieu le 13 mars, tout de suite après le Championnat canadien de boccia 2011, à London (Ontario). Le deuxième et dernier camp se déroulera du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai, à Montréal.

Les athlètes étant membres du Programme national de boccia de l'ACSPC en 2010-2011 et certains athlètes ciblés au Canada recevront une invitation pour le premier camp de sélection.

Des frais de participation de 200 \$ seront exigés pour prendre part au premier camp de sélection, à London. Les athlètes devront se rendre au premier camp par leurs propres moyens et devront assumer leurs frais de transport. L'ACSPC assumera le coût de l'hôtel et des repas après la tenue du Championnat canadien.

Les invitations pour le 2<sup>e</sup> camp seront envoyées aux athlètes après le premier camp.

Des frais de 300\$ pour les athlètes brevetés et 275\$ pour les athlètes non brevetés seront exigés pour participer au deuxième camp. Ces frais couvrent le coût du transport, de l'hôtel, des repas et de l'inscription au camp (y compris l'inscription au Défi sportif).

*L'admission des athlètes au Programme national de boccia 2011-2012 est basée sur les critères suivants :*

- 1. Les athlètes doivent être âgés d'au moins 15 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2011;*
- 2. Les athlètes doivent participer au Championnat canadien de boccia 2011;*
- 3. Les athlètes doivent être invités par l'ACSPC aux camps de sélection et ils doivent y participer;*



THE CANADIAN CEREBRAL PALSY SPORT ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

---

PO BOX 41009, 1910 St-Laurent Blvd., Ottawa, On K1G 5K9 ■ Tel/Tél : (613) 748-1430

*4. Les athlètes doivent participer à des activités d'évaluation aux centres d'entraînement approuvés par l'ACSPC ou pendant les camps d'entraînement provinciaux où ils rencontreront un entraîneur national.*

Si un athlète décline l'offre d'assister à l'un des camps de sélection, l'ACSPC se réserve le droit d'inviter d'autres athlètes à participer aux camps.



## **ANNEXE A**

### **Lignes directrices pour la sélection des athlètes du Programme national de boccia 2011-2012 de l'ACSPC**

#### Camps de sélection et activités d'évaluation

- a) Athlètes admissibles : athlètes qui sont actuellement membres du Programme national de boccia 2010-2011 et certains athlètes ciblés au Canada.
- b) Les deux camps de sélection consisteront en diverses évaluations basées sur les habiletés d'attaque et de défense à partir de diverses aires de lancer. Les athlètes seront également évalués en jeu individuel, en équipe ou en double;
- c) Tout au long du processus de sélection, des activités d'évaluation seront menées dans les centres d'entraînement ou durant des camps d'entraînement provinciaux (avec l'approbation de l'organisation provinciale);

#### Processus de sélection finale

Les critères suivants seront pris en compte pour la sélection finale. Certains de ces critères sont, par nature, axés sur les résultats alors que d'autres sont basés sur l'observation critique, afin de classer les athlètes suivant leur rang :

- Résultats des parties en individuel et en équipe ou en double du Championnat canadien de boccia, tenu à London (Ontario);  
**25 % des points de sélection**
- Résultats des parties en individuel et en équipe ou en double du Défi Sportif 2011, tenu à Montréal (Québec);  
**25 % des points de sélection**
- Résultats des activités d'évaluation tenues aux camps de sélection, aux centres d'entraînement approuvés par l'ACSPC ou durant les camps d'entraînement provinciaux;  
**20 % des points de sélection**
- Observations relatives aux qualités que les entraîneurs recherchent chez un athlète potentiel de l'Équipe nationale. Les observations se feront aux centres d'entraînement approuvés par l'ACSPC (ou durant les camps d'entraînement provinciaux), aux camps de sélection ainsi qu'au Championnat canadien de boccia 2011 et au Défi Sportif;  
**30 % des points de sélection**



## Qualités que recherchent les entraîneurs chez un athlète du Programme national 2011-2012.

Les athlètes sélectionnés pour faire partie de l'Équipe nationale en 2011-2012 doivent avoir :

1. La capacité de performer avec régularité dans des parties en équipe ou en double;
  - *Pourcentage moyen de lancers réussis à des épreuves de sélection ciblées;*
  - *Capacité de jouer avec régularité avec 2 ou 3 balles, et à partir de différents angles (aires de lancer);*
  - *Capacité d'influer de façon positive sur le cours d'une partie et de transformer les stratégies existantes en nouvelles stratégies;*
2. Capacité d'adopter des stratégies efficaces et d'être proactif dans des parties en équipe ou en double ainsi que dans les parties en individuel;
  - *Capacité de faire les choix de jeux appropriés et d'en aviser correctement son ou ses coéquipiers dans les parties en équipe ou en double;*
  - *Capacité de s'engager totalement, d'anticiper le jeu et de PENSER À L'AVANCE du prochain lancer;*
  - *Avoir une pensée novatrice et la capacité technique de prendre le contrôle du jeu – athlètes pouvant changer le déroulement d'une partie.*
3. Capacité de s'engager envers tous les aspects de l'entraînement, notamment :  
préparation physique, technique, tactique et mentale;
  - *Nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'entraînement (moyenne de novembre 2010 à la fin avril 2011);*
  - *Possibilités d'entraînement d'avril à août 2011 (combien d'heures par semaine peuvent être consacrées à l'entraînement de tous les aspects pendant cette période);*
4. Haut niveau de forme physique et mentale et de résilience, capacité de surmonter la fatigue et l'adversité, d'y résister et de se relever après la défaite;
  - *Capacité de se préparer physiquement;*
  - *Capacité de surmonter l'adversité et d'être confiant;*
  - *Capacité de ne jamais abandonner, de rester positif et de revenir après la défaite;*
  - *Face à l'adversité, capacité de garder espoir en soi-même et en ses coéquipiers.*

### Processus d'annonce de la sélection

1. Dans les 4 jours suivant le Championnat national 2011, les entraîneurs nationaux et le président de la Haute performance de l'ACSPC tiendront une réunion pour sélectionner les athlètes qui seront invités à participer au camp de sélection finale. Un minimum de 14 et un maximum de 19 athlètes seront pris en compte;
2. Dans les 7 jours suivant le Championnat national 2011, l'entraîneur chef communiquera avec tous les athlètes ayant participé au premier camp pour les aviser de leur statut en ce qui concerne leur participation à la sélection finale;
3. Dans les 2 jours suivant le 2<sup>e</sup> camp de sélection, les entraîneurs nationaux et le président de la Haute performance de l'ACSPC tiendront une réunion pour sélectionner les athlètes qui formeront les équipes Nationale et Espoir 2011-2012.



4. Dans les 7 jours suivant le 2<sup>e</sup> camp de sélection, l'entraîneur chef communiquera avec tous les athlètes ayant participé à la sélection finale pour les aviser de leur statut en ce qui concerne le Programme national de boccia 2011.

#### Qu'arrive-t-il en cas d'égalité?

Si, après le processus de sélection finale, il y a égalité entre des athlètes de la même division, les entraîneurs détermineront qui sera sélectionné en tenant compte des facteurs suivants :

1. Capacité de l'athlète de bien performer en équipe ou en double;
2. Performances passées et expériences générales positives sur la scène internationale.

#### Que se passe-t-il si un athlète ne peut participer à un camp de sélection ou au Championnat canadien de boccia 2011?

Si un athlète ne peut participer au Championnat canadien ou à un camp de sélection pour cause de maladie ou de problème imprévu, cet athlète devra en aviser l'ACSPC par écrit et suivre les directives stipulées dans la politique d'appel de l'ACSPC.

#### Avis important:

Tous les athlètes intéressés à faire partie de l'Équipe nationale 2011-2012 doivent être disponibles pour représenter l'ACSPC en compétition aux dates suivantes :

- Défi Sportif 2011 : du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai
- Cheshire 2011 : du 23 au 27 juin
- Coupe mondiale 2011 : du 18 août au 1<sup>er</sup> septembre
- Jeux Parapanaméricains : 19 au 27 novembre
- Autres dates de mai à novembre, à confirmer, pour les camps d'entraînement.



## ANNEXE B

### Que se passe-t-il une fois que les athlètes sont sélectionnés?

1. Les athlètes seront avisés s'ils ont été ou n'ont pas été sélectionnés pour faire partie de l'équipe :

- Dans les 7 jours suivant la fin du Défi Sportif 2011 (2<sup>e</sup> camp), les entraîneurs nationaux communiqueront avec tous les athlètes ayant participé aux camps de sélection pour les aviser s'ils ont été ou n'ont pas été retenus pour faire partie de l'équipe 2011-2012.

#### Date limite pour en appeler de la sélection de l'équipe

Les athlètes disposent de 21 jours après qu'ils ont été avisés de la décision concernant la sélection pour faire appel auprès de l'ACSPC. La politique de l'ACSPC concernant les appels est accessible à : [http://www.L'ACSPC.ca/uploads/L'ACSPC\\_policies.pdf](http://www.L'ACSPC.ca/uploads/L'ACSPC_policies.pdf)

2. Les membres de l'équipe seront avisés de leurs obligations financières :

- Les athlètes seront avisés de leurs obligations financières (frais de participation) quand ils seront admis dans le Programme de l'Équipe nationale de boccia. La capacité de payer des frais de participation n'aura aucune incidence sur la sélection ou la non sélection d'un athlète dans l'équipe.

3. Chaque membre de l'équipe devra :

- Remplir, signer et retourner les formulaires suivants au bureau de l'ACSPC :
  - Profil d'identification personnelle
  - Questionnaire médical et de santé
  - Formulaire de voyage
  - Tableau des tailles d'uniforme
  - Profil de l'athlète
  - Entente athlète-ONS
  - Entente de membre de l'équipe de l'ACSPC
  - Documents relatifs au Programme d'aide aux athlètes (PAA) (si l'athlète y est admissible selon les critères du PAA)
- Fournir à l'ACSPC les renseignements sur son entraîneur provincial ou personnel;
- S'assurer que son assistant sportif est membre en règle de son OPS;
- Fournir à l'ACSPC le nom et les renseignements personnels de son assistant sportif;
- Fournir à l'ACSPC son plan d'entraînement annuel OU aviser l'entraîneur chef de l'Équipe nationale qu'il n'en possède pas;
- Envoyer des rapports mensuels à l'entraîneur chef;
- Communiquer par courriel avec les entraîneurs, et répondre aux leurs;
- Participer à toutes les activités d'entraînement organisées par l'ACSPC;
- Participer à toutes les compétitions désignées par l'ACSPC;